



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## lignes à haute tension

Question orale n° 267

### Texte de la question

M. Roland Garrigues attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur le projet de construction d'une ligne électrique aérienne à très haute tension, qui a fait naître depuis quelques mois un vaste mouvement d'opinion dans tout le sud Quercy. Cette ligne serait destinée au renforcement de l'alimentation électrique de Cahors et du sud du département du Lot. Or, ce projet soulève des inquiétudes et des interrogations. En effet, ces préoccupations portent, tout d'abord, sur les nuisances que peut occasionner ce projet sur l'environnement dans un secteur préservé où de nombreuses communes ont engagé depuis plusieurs années un effort en direction du tourisme. Elles concernent également les risques de dévaluation foncière, les risques inhérents au transport de l'électricité sous très haute tension et les possibles répercussions sur l'agriculture. Mais au-delà de ces appréhensions, d'autres questions sont posées. L'alimentation de Cahors est-elle la vraie justification de cette ligne ou s'agit-il de l'amorce d'un maillage destiné à l'approvisionnement des besoins plus lointains ? Pourquoi ne s'orienté-t-on pas vers l'enfouissement d'une ligne à très haute tension, qui éviterait les désagréments cités plus haut ? En conséquence, il lui demande quels apaisements il est en mesure d'apporter à ces légitimes inquiétudes, et quelles réponses il adresse à ces interrogations.

### Texte de la réponse

M. le président. M. Roland Garrigues a présenté une question, n° 267, ainsi rédigée :

« M. Roland Garrigues attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur le projet de construction d'une ligne électrique aérienne à très haute tension, qui a fait naître, depuis quelques mois, un vaste mouvement d'opinion dans tout le Sud-Quercy. Cette ligne serait destinée au renforcement de l'alimentation électrique de Cahors et du sud du département du Lot. Or ce projet soulève des inquiétudes et des interrogations. En effet, ces préoccupations portent tout d'abord sur les nuisances que peut occasionner ce projet sur l'environnement dans un secteur préservé où de nombreuses communes ont engagé depuis plusieurs années un effort en direction du tourisme. Elles concernent également les risques de dévaluation foncière, les risques inhérents au transport de l'électricité sous très haute tension et les possibles répercussions sur l'agriculture. Mais, au-delà de ces appréhensions, d'autres questions sont posées. L'alimentation de Cahors est-elle la vraie justification de cette ligne ou s'agit-il de l'amorce d'un maillage destiné à l'approvisionnement de besoins plus lointains ? Pourquoi ne s'orienté-t-on pas vers l'enfouissement d'une ligne à très haute tension, qui éviterait les désagréments cités plus haut ? En conséquence, il lui demande quels apaisements il est en mesure d'apporter à ces légitimes inquiétudes et quelles réponses il adresse à ces interrogations. »

La parole est à M. Roland Garrigues, pour exposer sa question.

M. Roland Garrigues. Monsieur le secrétaire d'Etat à l'industrie, le projet de construction d'une ligne électrique aérienne à très haute tension qui serait destinée au renforcement de l'alimentation électrique de Cahors et du sud du département du Lot a fait naître, depuis quelques mois, un vaste mouvement d'opinion dans tout le Sud-Quercy. Il soulève inquiétudes et interrogations.

Celles-ci portent, tout d'abord, sur les nuisances que cette ligne pourrait occasionner sur l'environnement dans un secteur préservé où de nombreuses communes ont engagé depuis plusieurs années un effort en direction du

tourisme. Elles concernent également les risques de dévaluation foncière, les risques inhérents au transport de l'électricité sous très haute tension et les possibles répercussions sur l'agriculture, notamment dans la zone du chasselas de Moissac.

Mais, au-delà de ces appréhensions, d'autres questions sont posées. L'alimentation de Cahors est-elle la vraie justification de cette ligne ou s'agit-il de l'amorce d'un maillage destiné à l'approvisionnement de besoins plus lointains ? Pourquoi ne s'orienté-t-on pas vers l'enfouissement de cette ligne à haute tension, qui éviterait les désagréments que je viens d'évoquer ?

Quels apaisements pouvez-vous apporter à ces légitimes inquiétudes ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie. Monsieur le député, la question du renforcement de l'alimentation en électricité de Cahors et de sa région est à l'étude depuis 1990. La sécurité électrique de la zone de Cahors n'est plus assurée. Plusieurs incidents ont provoqué, dans un passé récent, des ruptures d'alimentation de Cahors pendant plusieurs heures. Nous nous en sommes d'ailleurs déjà entretenus. Une expertise réalisée à la demande du conseil général du Lot a conclu, en 1994, à la nécessité d'un renforcement du réseau de transport d'énergie et à la mise en oeuvre d'actions de maîtrise de la demande. Il a donc été décidé de relancer le projet de renforcement électrique de la région, en associant très largement élus et associations représentatives à une démarche qui doit être fondée, avant tout, sur la concertation.

Le préfet du Lot a ainsi ouvert des consultations dès avril 1996. Des groupes de travail regroupant près de 120 personnes, notamment des élus et des représentants des associations, ont défini et recensé les contraintes de la zone d'étude. Des réflexions sur des solutions alternatives, comme la production locale, le renforcement du réseau existant ou les actions de maîtrise de la demande d'électricité, ont accompagné l'examen de l'aire d'étude pour l'implantation d'une ligne à 225 000 volts.

Un examen très minutieux des milieux a été effectué dans la zone d'étude, qui s'étend sur les trois départements du Lot, du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne. Toutes les composantes - milieux naturels, paysages, agriculture, habitat, urbanisme, patrimoine et tourisme - ont été examinées pour définir des fuseaux de passage dans lesquels les risques d'impact seraient moindres. Ces fuseaux ont été présentés en avril 1997 aux élus et aux associations.

Depuis cette date, il a été demandé au préfet du Lot de poursuivre les concertations sur le renforcement des ouvrages électriques existants, et d'initier des actions de maîtrise de l'énergie auxquelles vous êtes, à juste titre, extrêmement attaché.

Aucune solution n'est privilégiée à ce jour. Mais je peux vous assurer que toutes les mesures seront prises pour préserver le développement durable de la région de Cahors.

Enfin, vous me permettrez de répondre aux interrogations sur la justification de l'ouvrage et sur l'enfouissement de la ligne. Je confirme que, depuis 1990, les objectifs fixés pour ce projet restent bien le renforcement de l'alimentation de Cahors, et rien d'autre. Par ailleurs, les accords signés en 1992 et 1997 entre l'Etat et Electricité de France sur la construction des réseaux électriques et l'environnement réservent l'enfouissement des lignes à 225 000 volts aux zones urbaines denses pour deux raisons: d'une part, l'enfouissement peut soulever des problèmes techniques difficilement surmontables à ce niveau de voltage, ainsi que des problèmes environnementaux très importants; d'autre part, le coût de l'enfouissement peut atteindre jusqu'à huit fois celui d'une ligne aérienne et rendre cette technologie économiquement prohibitive.

Sachez, monsieur le député, que le Gouvernement et le ministère chargé de l'industrie veilleront à concilier tous les impératifs - renforcement de l'alimentation électrique, préservation de l'environnement, concertation avec les élus locaux - avant qu'une option ne soit prise. Vous serez, ainsi que les autres élus des départements et communes concernés, personnellement associé à cette concertation et informé, au jour le jour, de sa progression.

M. le président. La parole est à M. Roland Garrigues.

M. Roland Garrigues. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, des quelques réponses positives dont vous m'avez fait part, en particulier pour ce qui concerne la concertation. Je n'en attendais pas moins.

Toutefois, nous aimerions disposer de chiffres plus précis sur le coût de l'enfouissement, dont vous dites qu'il serait jusqu'à huit fois plus élevé que celui des lignes aériennes.

Enfin, je relève qu'aucune décision n'est arrêtée. L'ensemble des mesures que nous préconisons - économies d'énergie, renforcement des lignes existantes et, peut-être, recherche sur Cahors même d'énergies nouvelles - peut encore être retenu.

## Données clés

**Auteur** : [M. Roland Garrigues](#)

**Circonscription** : Tarn-et-Garonne (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question orale

**Numéro de la question** : 267

**Rubrique** : Énergie et carburants

**Ministère interrogé** : industrie

**Ministère attributaire** : industrie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 1er avril 1998, page 2314

**Réponse publiée le** : 8 avril 1998, page 2583

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 1er avril 1998